

TABLE DES MATIÈRES

LE CODE WALLON DE L'HABITATION DURABLE	9
TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	11
Chapitre I – Définitions	11
Chapitre II – Des objectifs	19
TITRE II – DES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'HABITATION	22
Chapitre I – Des critères applicables à l'habitation	22
Section 1 – De la fixation des critères de salubrité et de surpeuplement	22
Section 1bis – De la sécurité contre les risques d'incendie des habitations et contre l'intoxication par le monoxyde de carbone	23
Section 2 – Du respect des critères	23
Section 3 – Des prescriptions particulières aux logements collectifs, aux petits logements individuels et aux habitations légères, loués ou mis en location	27
Section 4 – Du Fonds régional pour le relogement	30
Chapitre Ier bis – Des critères de l'habitat durable	30
Chapitre II – Des aides aux personnes physiques	31
Section 1 – (abrogé)	31
Section 2 – (abrogé)	34
Section 3 – (abrogé)	34
Section 4 – (abrogé)	34
Chapitre III – Des aides aux personnes morales autres que les sociétés de logement de service public	34
Section 1 – (abrogé)	34
Section 2 – Des aides à l'équipement d'ensembles de logements	38
Chapitre IV – Des aides aux sociétés de logement de service public	38
Section 1 - Des aides au logement	38
Section 2 - Des aides à l'équipement	43
Chapitre IV bis – Des aides au partenariat	46

Chapitre V – Dispositions particulières relatives aux noyaux d'habitat et à certaines zones spécifiques	47
Chapitre VI – Du constat de l'inoccupation	48
Section 1 – De la phase amiable	48
Section 1/1 – De la prise en gestion volontaire	50
Section 2 – De la prise en gestion unilatérale et judiciaire	51
Section 2/1 – De l'information des communes	53
Section 3 – Des conditions d'octroi des aides et de la mise en gestion	54
Section 4 – De l'infraction administrative de maintien d'un bien en état d'inoccupation	54
Section 5 – Du rapport des autorités communales au Gouvernement	56
Section 6 – De la cessation	56
Chapitre VII – De l'habitat solidaire	56
TITRE III – DES ACTEURS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT	59
Chapitre I – De la Société wallonne du Logement	59
Section 1 – Généralités	59
Section 2 – Des missions	59
Section 3 – Des moyens d'action	62
Section 4 – De l'accès au logement	63
Section 5 – Des ressources	64
Section 6 – De la structure et du fonctionnement	65
Section 7 – Du contrat de gestion	69
Section 8 – Du Comité de gestion financière et des contrôles	70
Section 9 – (abrogé)	73
Section 10 – Du personnel	73
Chapitre II – Des sociétés de logement de service public	74
Section 1 – Des missions et moyens d'action	74
Section 2 – De la structure des sociétés de logement de service public	78

Section 2bis – Des contrats d'objectifs	93
Section 3 – De la tutelle administrative	94
Section 3bis – De la chambre de recours	99
Section 4 – Du Fonds régional de solidarité	100
Section 5 – Des sanctions	101
Section 6 – Du comité d'accompagnement et de suivi des commissaires spéciaux	102
Chapitre III – De la Société wallonne du crédit social et des Guichets du crédit social	103
Section 1 – De la Société wallonne du crédit social	103
Section 2 – Des Guichets du crédit social	114
Chapitre IV – Du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie	119
Section 1 – Généralités	119
Section 2 – Du contrat de gestion	120
Section 3 – Du financement	122
Section 4 – De l'administration et du contrôle	123
Section 4 bis – Du comité de gestion financière	125
Section 5 – Du comité d'orientation du Fonds	126
Chapitre V – Des communes	127
Chapitre VI – Des organismes à finalité sociale	130
Section 1 – Dispositions communes	130
Section 2 – Des dispositions spécifiques aux agences immobilières sociales	133
Section 3 – Des dispositions spécifiques aux régies des quartiers	134
Section 4 – Des dispositions spécifiques aux associations de promotion du logement	134
Chapitre VII – Du pôle «Logement»	135
[TITRE IIIBIS – DE L'AUDIT DES ACTEURS LOCAUX DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT]	136
TITRE IV – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES	140
TITRE V – DISPOSITIONS FINALES	144

TITRE VI – DISPOSITION INTERPRÉTATIVE	145
TITRE VII – MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 2006/123/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2006 RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTERIEUR	147
DÉCRET DU 15 MARS 2018 RELATIF AU BAIL D’HABITATION	149
Chapitre Ier – Champ d’application et définitions	149
Chapitre II – Dispositions générales relatives aux baux d’habitation	150
Section 1 - Éléments essentiels du contrat de bail	150
Section 2 - Communication publique	151
Section 3 - Droits et obligations du bailleur	152
Section 4 - Droits et obligations du preneur	153
Section 5 - Frais et charges imposés aux preneurs	155
Section 6 - Indexation	155
Section 7 - État des lieux	156
Section 8 - Modalités d’exécution et de fin de bail	157
Section 9 - Transmission de l’habitation louée	158
Section 10 - Décès du preneur	158
Section 11 - Sous-location	159
Section 12 - Cession de bail	160
Section 13 - Du bail à rénovation	160
Section 14 - Baux des biens des mineurs	161
Section 15 - Résolution des conflits	161
Chapitre III – Dispositions particulières relatives aux baux relatifs à la résidence principale du preneur	161
Section 1 - Champ d’application	161
Section 2 - Obligation d’enregistrement du contrat de bail	162
Section 3 - Durée du bail	162
Section 4 - Prorogation pour circonstances exceptionnelles	165
Section 5 - Indexation	165

Section 6 - Révision du loyer et des charges	165
Section 7 - Précompte immobilier	166
Section 8 - Sous-location	166
Section 9 - Garantie	167
Section 10 - Transmission de l'habitation louée	168
Section 11 - Intervention d'un tiers à la location de l'immeuble	168
Chapitre IV – Dispositions particulières relatives au bail de colocation	168
Chapitre V – Dispositions particulières relatives au bail étudiant	170
Chapitre VI - Du bail glissant	172
Chapitre VII – Grille indicative des loyers	173
Chapitre VIII – Disposition modificative	174
Chapitre IX – Disposition transitoire	175
Chapitre X – Disposition abrogatoire	175
Chapitre XI – Habilitation du Gouvernement en vue d'une codification	175
Chapitre XII – Disposition finale	176